

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS233

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« libéraux »,

insérer les mots :

« , de représentants des conseils départementaux de l'ordre des médecins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à intégrer des représentants des conseils départementaux de l'ordre dans la composition du conseil territorial de santé.